



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-10-2026 /

Dossier complet le : 07-10-2026 /

N° d'enregistrement : 024553/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'une voie de desserte pour le projet de Maison d'Enfants a Caractere Social (MECS) au lieu dit "Rambion" sur la commune de Meyzieu

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

METROPOLE DE LYON

Raison sociale

METROPOLE DE LYON

N° SIRET

20004697700019

Type de société (SA, SCI...)

Collectivites territoriales

Représentant de la personne morale ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

SARSELLI

Prénom(s)

VERONIQUE

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
6. Infrastructures routières	(les ponts, tunnels et tranchées couvertes supportant des infrastructures routières doivent être étudiés au titre de cette rubrique)., 6A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet concerne la construction d'une voirie assurant la desserte en impasse d'une nouvelle Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) depuis le chemin de Chassieu. Le projet consiste en : - La création d'une nouvelle section de route en impasse sur 160ml avec des espaces de stationnement longitudinaux, des espaces verts (dont des merlons le long de la voie qui empêche l'accès aux parcelles agricoles) et des espaces dédiés à la gestion des eaux pluviales (bassin de rétention). - La création d'une liaison douce de 70ml entre la voie nouvelle et le cheminement existant au Nord de la MECS. Aucune démolition n'est requise pour ce projet. Le site correspond à un terrain agricole.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectifs la desserte de la future MECS de Meyzieu avec : - Un accès routier depuis le chemin de Chassieu - Des accès piéton sécurisés depuis les chemins existants au Nord et à l'Ouest qui sont accessibles depuis la rue Chantalouette, la rue des Barbons et la rue des Fromentaux. La création de la Maison d'Enfants à Caractère Social à Meyzieu est un projet de la Fondation du Prado, soutenu par la Métropole de Lyon dans le cadre de sa politique de l'enfance. La réalisation de la voie de desserte est nécessaire pour la mise en service de la MECS prévue en septembre 2027.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Il s'agit d'un chantier classique de construction pour la voirie de desserte et ses aménagements connexes : chantier concomitant à la fin du chantier de construction de la MECS. L'accès s'effectuera directement à partir du chemin de Chassieu en évitant les nuisances pour l'école primaire Jacques Prevert située au Nord-Est du site et les riverains du quartier pavillonnaire de la rue Chantalouette. Les travaux entraîneront la circulation de poids lourds sur le chemin de Chassieu pour l'acheminement des matériaux de construction. Elle est adaptée à la circulation des engins de chantier, et le trafic supplémentaire. Le chantier engendrera quelques nuisances temporaires typiques d'un chantier classique pour les riverains présents au Sud du chantier de la future voirie (quartier pavillonnaire dont les maisons les plus proches sont à 25m). Une partie du reste de la parcelle est mobilisée temporairement pour le stockage d'une partie des terres végétales découpées (40-50 premiers cm de sol agricole) en vue d'une réutilisation. Le volume envisagé (issu du chantier de la voie de desserte mais également celui de la MECS) est de près de 3500 m³ avec - Environ 1000 m³ seront utilisés comme terre végétale pour les espaces verts (MECS et voiries) - Environ 2000 m³ ont pour vocation à être utilisés pour d'autres projets de la métropole dans les années à venir (stockage pour quelques années). Environ 500 m³ seront mis en œuvre sous forme de merlon pour empêcher l'accès aux parcelles agricoles (stationnement sauvage) tant qu'aucun projet d'urbanisation n'est envisagé sur le reste de la parcelle. La partie de la parcelle au Sud de la voie desserte conserve sa vocation agricole.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La desserte routière de la MECS sera assurée par la voie nouvelle (160 ml) en double-sens réglementée en zone de rencontre jusqu'au parking de la MECS, des stationnements (11 places longitudinales) seront implantés au nord et au sud, rétrécissant ponctuellement la chaussée. Des accès piétons à la MECS seront assurés par les cheminements créés. Cette voie est en impasse : une voie de retournement pour les pompiers est mise en place. La gestion des eaux pluviales de la voirie est assurée par infiltration des eaux de ruissellement dans des noues végétales implantées le long de la voirie (côté Nord) et dans un bassin de rétention à l'Est avec, éventuellement, un rejet à débit limité au réseau communautaire.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet de voirie fera l'objet d'une déclaration préalable. Hormis cela, il ne fera l'objet d'aucune autre autorisation administrative. Nota : La construction de la MECS a fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme : le PC a été accordé le 27/11/25

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise de la parcelle DB39 (scindée en DB145 et DB146) Construction d'une nouvelle section de route (accès à la MECS) + cheminements Emprise au sol du projet de voirie	(17 920m ² 160ml +70 ml Environ 3500m ² , 17 920m ² 160ml +70 ml Environ 3500m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. :

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :

Point de d'arrivée : Long. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune est couverte par le PLU-H de Lyon, approuvé le 13 mai 2019 (dernière modification : n°4). Le projet est concerné par une zone URm2a

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le site se situe entre 2km et 3,5km de 3 ZNIEFF: - ZNIEFF de type 1 : « Bassin du Grand large », 820031396 - ZNIEFF de type 1 : « Prairie de Pusigan » Referencee 820032297, - ZNIEFF de type 1 : « Bassin de Miribel-Jonage » Referencee 820031397, - ZNIEFF de type 2 : « Ensemble forme par le Rhone, ses lones et ses Brotteaux a l'amont de Lvon » Referencee 820004939.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le site d'étude est couvert par un Plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la Métropole de Lyon approuvé en juin 2025.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRni - Inondation - Par remontées de nappes naturelles - prescrit le : 07/01/2004 - approuvé le : 06/03/2008 (bassin : Rhone) PPRni - Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau - prescrit le :
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRni - Inondation - Par remontées de nappes naturelles - prescrit le : 07/01/2004 - approuvé le : 06/03/2008 (bassin : Rhone) PPRni - Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau - prescrit le :
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Non le site est l'écart du risque de pollution des sols possible : les 4 sites Basias situés à moins de 700m du projet sont les suivants : - SSP4068453 - SSP4066470 - SSP4071746 - SSP4072634 Une levée de doute est présentée en annexe volontaire 3.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	- masse d'eau souterraine affleurante: FRDG334 couloirs de l'Est Lyonnais (Meyzieu, Décines, Moins). - masse d'eau souterraine : FRDG240 miocène sous couverture Lyonnais et Sud Dombes.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet se situe a environ 3,3km d'un site Natura 2000 : - «Pelouse, milieux alluviaux et aquatiques de l'Ile de Miribel-Jonage» Reference FR8201785.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun pompage dans la nappe souterraine n'est prévu. Les travaux se trouveront au-dessus de la nappe.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les aménagements de voirie tiendront compte du niveau d'eau et des masses d'eau de sorte a n'avoir aucun impact sur les nappes.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet se tient au terrain naturel et reutilisera la terre végétale decapée dans un principe de merlon pour empêcher l'accès aux parcelles agricoles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet ne nécessite pas de remblais (uniquement des matériaux de construction).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet de voirie ne presente pas de besoin en eau potable et la gestion des eaux pluviales est deconnectee du reseau d'eau usee de la Metropole. Un rejet a debit limite au reseau separatif permettra de rendre compatible le projet avec la capacite des reseaux d'assainissement et de la station d'epuration.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet engendrera des impacts faibles sur la faune (chiropteres, mammiferes, reptiles), et nuls sur la flore, l'avifaune, les amphibiens et les continuites ecologiques. Des mesures d'Evitement, de Reduction, d'Accompagnement et de Suivi sont mises en place permettront de reduire significativement ces impacts de sorte qu'il n'y ait pas de perte pour la biodiversite qu'il ne subisse pas de risque caracterise pour les espèces
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 3,3km d'un site Natura 2000 : - «Pelouse, milieux alluviaux et aquatiques de l'ile de Miribel-Jonage» Reference FR8201785 Il n'a pas d'incidence sur un habitat / une espece inscrit(e) au formulaire standard de donnees du site
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Sur une parcelle de 17 920 m ² , le projet de voirie consommera environ 3500m ² d'espaces agricoles. Il n'est pas envisage, a ce stade, de projet d'urbanisation sur le reste de la parcelle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	5 risques industriels sont identifiés sur la commune de Meyzieu : - Installations industrielles classees (ICPE) - Canalisation de transport de matieres dangereuses - Nucleaire - Pollution des sols Aucun alea ne concerne directement le site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Aucun alea particuliers des risques naturels identifiés sur la commune de Meyzieu ne concerne directement le site. Les aleas communaux seront pris en compte dans le dimensionnement des constructions : - Seisme, classee modere - Retrait gonflement de l'argile, classee modere - Radon, classee faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase chantier, le projet generera un trafic supplementaire temporaire sans enjeu particulier (chantiers classiques) En phase d'exploitation, le projet engendrera un trafic supplementaire directement lies a la MECS mais limite a quelques dizaines de vehicules par jour (17 stationnements dans la MECS et 11 le long de la voirie). Ce nouveau trafic reste negligeable au vue de la frequentation existante du chemin de Chassieu
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les nuisances sonores temporaires du chantier concernent quelques riverains localises a environ 25 m mais restent "classiques". La contribution sonore de la voirie creee est coherente avec le quartier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Les nuisances vibratiles temporaires du chantier peuvent concerner les riverains mais restent "classiques" et acceptables.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet de voirie s'accompagne d'un eclairage urbain. Ils sont coherents avec l'eclairage des quartiers limitrophes et sans gene.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet se situe le long d'une zone deja urbanisee et au Sud-Est d'une zone classee comme conflit lumineux par la carte de la trame noire de la metropole de Lyon.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet ne genere pas de rejet liquide autres que les eaux pluviales gerees par infiltration dans le sol et par rejet a debit limite dans les reseaux existants de la metropole
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Le projet ne genere pas de rejet liquide autres que les eaux pluviales gerees par infiltration dans le sol et par rejet a debit limite dans les reseaux existants de la metropole

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet ne genere pas d'effluent.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet se trouve a l'ecart des zones d'archeologie preventives.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet supprime 3 500 m ² d'espace a usage aujourd'hui agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet soumis a la demande d'examen au cas par cas presente des incidences cumulees avec le projet de construction de la MECS dont il assure la desserte. L'annexe volontaire 1 - Notice environnementale - SOBERCO Environnement Septembre 2026 presente les incidences cumulees avec ce projet de construction. Il n'y a pas d'autres projets situes a proximite qui necessite une approche des incidences cumulees.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet ; le projet n'est soumis à aucune autres législations applicables.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Cf. Annexe volontaire 1 - Notice environnementale - SOBERCO Environnement Septembre 2026 Les caractéristiques des projets permettent d'éviter et réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine avec notamment : - La réutilisation de la terre végétale réduisant l'impact sur la ressource sol - Le principe d'infiltration des eaux pluviales (avec en cas de contrainte un rejet à débit limité au réseau) dans des ouvrages de types noues ou bassins végétalisés avec, compte tenu des difficultés d'infiltration, un rejet à débit limité au réseau réduisant le risque d'inondation par ruissellement - le principe d'une voie desserte en impasse dédiée uniquement à la desserte de la MECS permettant de réduire le trafic limité et les nuisances routières associées. Concernant la biodiversité les mesures d'ores et déjà intégrées dans la conception ou la gestion future des espaces publics ou de la MECS sont suffisantes : - Mesure d'évitement des éléments naturels présents sur le site (végétation arborée), identifiés en espaces végétalisés à valoriser (EVV) au PLU-h de la Métropole de Lyon. - Mesure de réduction pour la lutte contre les espèces invasives sur les délaissés de la parcelle DB39. - Mesure de réduction sur les habitats d'alimentation et d'hivernage de l'avifaune et sur les habitats de chasses par les chiroptères. Cette mesure est portée par le projet de construction de la MECS qui mettra en œuvre 1 600 m² d'espaces végétalisés dont 1500 m² d'un seul tenant ainsi que la plantation de 40 arbres et permettra de réduire les incidences cumulées des deux projets sur l'avifaune et les chiroptères.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de voirie de desserte de la MECS ne nécessite pas de formaliser un rapport d'évaluation environnementale car l'annexe volontaire 1 - Notice environnementale - SOBERCO Environnement Septembre 2026, évalue son incidence et l'incidence cumulée avec le projet de construction de MECS et démontre l'absence d'incidence notable au regard de caractéristiques des deux projets.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CANELLAS

Prénom **SIMON**

Qualité du signataire CHEF DE PROJET

À LYON

Fait le 07-10-2026

Signature du (des) demandeur(s)